



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lieu des épreuves (pays):
.....

CYCLES INTERNATIONAUX 2021-2022

TEST DE SPECIALISATION Administration et management public

DUREE : 1H30

7 pages

NOM
Prénom(s)
Date de naissance
Nationalité
Statut : <i>(fonctionnaire/agent public/étudiant/autre)</i>
Fonction :
Administration/organisme employeur :

Nom du correcteur :

Partie I :

Note sur 8 :

Partie II :

Note sur 12 :

TOTAL sur 20 :

Appréciations et recommandations du correcteur :

PARTIE I

QCM : (16 questions)

1. En 2020, le déficit public français était imputable principalement :

- à l'Etat ;
- aux collectivités territoriales ;
- aux organismes de sécurité sociale.

2. Le port de signes ostentatoires d'appartenance à une religion est prohibé pour :

- tous les fonctionnaires en service ;
- l'usager qui se présente dans les locaux d'un service public ;
- les étudiants au sein des universités.

3. 75% des dépenses d'investissement public sont assurées chaque année par :

- les collectivités territoriales ;
- l'Etat ;
- l'Union européenne.

4. La Haute autorité pour la transparence de la vie publique est :

- chargée de contrôler et de détecter les faits de corruption dans la sphère publique et d'élaborer des recommandations pour aider les administrations à prévenir les atteintes à la probité ;
- une juridiction spécialisée, chargée d'engager des poursuites contre les faits de délinquance économique et financière ;
- chargée de recevoir, contrôler et publier les déclarations de situation patrimoniale et les déclarations d'intérêts de certains responsables publics.

5. En matière de circulation des marchandises (hors tabac et alcool) au sein de l'UE :

- Il n'existe aucun droit de douane pour les marchandises qui circulent dans les frontières de l'UE ;
- les marchandises sont dispensées de droits de douane uniquement si des accords existent entre les Etats membres de provenance et destinataires des marchandises ;
- chaque Etat membre fixe le taux des droits de douane exigibles à l'entrée des marchandises sur son territoire.

6. La Constitution de la cinquième République prévoit la création d'une troisième assemblée, aux côtés de l'Assemblée nationale et du Sénat. Celle-ci est dénommée :

- le Conseil des anciens ;
- le Conseil économique et social ;
- le Comité des régions.

7. Le préfet de région :

- a la charge de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des populations ;
- est le garant de la cohérence de l'action de l'Etat dans la région ;
- est l'organe exécutif de la région.

8.Le Haut-commissariat au plan

- est un organisme public au service des organisations syndicales représentatives et qui mène des travaux de recherche sur des thématiques sociales et économiques ;
- est chargé de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire ;
- est chargé d'animer et de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective conduits pour le compte de l'Etat.

9. L'initiative de la révision de la Constitution en France appartient :

- concurrentement au Président de la République et aux membres du Parlement ;
- concurrentement au Président de la République et aux citoyens, par voie de pétition signée en des termes identiques par au moins 1/10^e des électeurs inscrits ;
- au seul Président de la République.

10. Le pouvoir réglementaire, à l'échelle nationale, est compétent :

- pour uniquement prendre les mesures d'exécution prévues par les lois ;
- pour transposer des directives communautaires ;
- pour prendre des mesures d'exécution des lois, mais aussi pour prendre des mesures, de manière autonome, dans les domaines qui ne sont pas réservés par l'article 34 de la Constitution à la compétence du législateur.

11. Les fonctionnaires français sont soumis à un devoir d'obéissance envers leurs supérieurs :

- en toute circonstance, quelle que soit la légalité de l'ordre donné ;
- sauf dans le cas où la consigne donnée leur semble illégale, auquel cas ils peuvent saisir le ministre ;
- sauf dans le cas où la consigne donnée est manifestement illégale et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

12. Le Conseil de l'Europe est :

- une institution consultative de l'Union européenne qui délivre des avis à l'attention du Parlement européen sur les questions économiques ;
- une instance rassemblant les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, afin de définir les orientations et priorités politiques générales de celle-ci ;
- une organisation intergouvernementale distincte de l'Union européenne, regroupant 47 Etats membres, dont les 28 membres de l'UE et qui a pour fonction principale de défendre les droits de l'homme et de développer la stabilité démocratique en Europe.

13. Dans l'Union européenne, les accords commerciaux avec les pays tiers sont :

- négociés par la Commission européenne, sous la supervision du Conseil de l'Union européenne ;
- négociés par chacun des Etats membres avant d'être soumis au vote du Parlement européen ;
- négociés par le Conseil de l'Union européenne puis soumis au vote de chacun des parlements nationaux.

14. Les maires sont élus (dans les communes de plus 1 000 habitants) :

- par le conseil municipal, après un scrutin proportionnel de liste, à deux tours ;
- directement par les électeurs, à l'issue d'un scrutin nominal à un ou deux tours ;
- par le conseil municipal, parmi une liste de candidats validée préalablement par le préfet.

15. L'impôt qui a généré le plus de recettes fiscales en 2019 était :

- l'impôt sur le revenu ;
- la taxe sur la valeur ajoutée ;
- l'impôt sur la fortune immobilière.

16. Quelles étaient, par leur montant, les trois plus importantes missions du budget de l'Etat en 2020 :

- travail et emploi ; engagements financiers de l'Etat ; solidarité, insertion et égalité des chances ;
- enseignement scolaire ; défense ; engagements financiers de l'Etat ;
- **sécurités ; écologie, développement et mobilité durables ; investissements d'avenir**

